

SD/LV/SB - 2024/0976

DG 2024-1386-A

DOCUMENTS/ARRETES/2024/ARRETES/TEMPORAIRES/ODP COMMERCIALES/
TEMPORAIRES/0976ANNULATION0962PATISSERIEGUERPILLON10PLACEGRENETTE.DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité, temporaires et permanents, réglementant le stationnement et la circulation sur le territoire communal,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024,
- VU l'arrêté municipal 2024/0962 du 27 novembre 2024 délivré à la PATISSERIE BRUNO GUERPILLON, représentée par Monsieur Gautier GUERPILLON, domicilié à MONTROND LES BAINS (42210) 160 rue de la Sauveté, portant réglementation temporaire de l'occupation du domaine public par l'installation de matériel (tables ; structure toile type barnum ...) 10 place Grenette afin d'organiser une animation commerciale « carte des fêtes 2024 », le 5 décembre 2024,
- CONSIDERANT l'annulation de cette animation commerciale,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre et le maintien de la tranquillité publique et de prendre toutes les mesures de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : les dispositions de l'arrêté municipal 2024/0962 du 27 novembre 2024 sont annulées.

ARTICLE 2 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenante commandant la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- PATISSERIE GUERPILLON / Gautier GUERPILLON / gautier@brunoguerpillon.fr,
- Pôle CTM / espace public,
- LFa / OM-TRI,
- Association Montbrison Mes Boutik,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs,
- La Presse.



Le 29 novembre 2024
Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué

2024/0976

DG 2024-1386-A

ANNULATION0962PATISSERIEGUERPILLON10PLACEGRENETTE

